

ASSEMBLEE NATIONALE30 septembre 2005

LOI D'ORIENTATION AGRICOLE - (n° 2341)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 290

présenté par
M. Herth, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 2

Dans le 1° du III de cet article, substituer aux mots :

« et aux revenus provenant des biens ruraux placés »,

les mots :

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Simplification rédactionnelle.